



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 24 octobre 2019,

Monsieur Le Président des CHSCT de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice,

En tant qu'élu-e-s du CHSCT de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice, nous avons effectué une visite du service du Laboratoire de l'Environnement, le lundi 14 octobre dernier.

Celle-ci a permis de faire le constat de problématiques :

- absence de dispositifs d'évacuations des vapeurs du laboratoire,
- absence de stockage de produits classés Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique (CMR).

Cette situation semble s'aggraver et inquiète fortement les agents qui travaillent sur le site provoquant, notamment, des maux de tête.

Nous vous exposons ci-dessous les éléments que nous avons relevés. Cela nous a permis de constater les désagréments causés et de solliciter l'administration afin de prévoir des interventions rapides et concertées :

Le bâtiment est situé en bout de piste de l'aéroport, à proximité de la mer et de l'usine de traitements des eaux usées gérée par la Société Suez.

Le bâtiment est composé de 3 niveaux :

- Au rez-de-chaussée, un niveau technique ;
- Au premier, l'accueil, une partie laboratoire et des bureaux ;
- au 2^{ème}, une partie laboratoire et des bureaux.

Au rez-de-chaussée, se trouvent les agents techniques, le vestiaire, le matériel de collecte et le parking. Le vestiaire des agents sert de stockage pour les blouses propres des laborantins et pour le matériel de nettoyage. Nous constatons quelques moisissures dans le vestiaire et la douche.

Dans un local qui sert de bureau, des remontées d'odeur sortent des canalisations situées au sol.

Sur le parking sont garés les véhicules et le matériel de contrôle y est aussi entreposé. Ce site est mal entretenu.

Dans les salles, où se font les manipulations des analyses, en particulier d'eaux usées, nous relevons une odeur très forte et nauséabonde.

Selon les agents rencontrés, les troubles viennent notamment des odeurs qui refoulent au rez-de-chaussée. Le système de renouvellement de l'air vicié et la ventilation ne semblent pas du tout répondre aux exigences nécessaires pour un laboratoire d'analyses dans lequel sont manipulés des substances toxiques, cancérogènes et des agents pathogènes.

Certains éléments d'évacuation des vapeurs sont collés avec du scotch, des fils électriques pendent de boîtiers à nus à proximité d'équipements techniques.

Nous nous interrogeons également sur les zones de stockage des produits utilisés pour les analyses dont certains d'entre eux peuvent présenter un caractère d'agents CMR.

Selon le responsable, que nous avons rencontré lors de la visite, la centrale d'air qui aspire l'air extérieur et qui le restitue dans l'ensemble des locaux, est obsolète, vieillissante, peu entretenue et mal positionnée du fait de sa proximité avec la station d'épuration dont les boues et les effluves sont traitées avec des produits chimiques très corrosifs.

Les odeurs et particules peuvent ensuite être ré-aspirées par cette centrale d'air.

Nous avons eu connaissance d'une réunion tenue en présence du responsable, de l'animateur hygiène et sécurité de la direction des réseaux, de l'environnement de la Métropole et de la société Suez, gestionnaire de la station d'épuration afin d'évoquer ces problématiques et d'envisager des solutions.

Nous vous adressons, à titre d'illustration des dysfonctionnements constatés, quelques photographies des éléments électriques à nus à côté d'équipements. Cette situation nous alarme fortement.

Ainsi, nous souhaiterions connaître les éléments de diagnostic évoqués lors de cette réunion. Nous aimerions savoir si des solutions ont été envisagées pour y remédier et si un planning d'intervention a été défini.

Pour rappel, le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et l'amélioration des Conditions de Travail (PAPRACT) présenté en CHSCT reprend certains des éléments précités.

Nous demandons également qu'une étude complète soit diligentée rapidement par les CHSCT de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice pour que ces éléments soient portés à la connaissance des élu-e-s du personnel lors des prochaines réunions des CHSCT.

Nous demandons, sans attendre les conclusions de cette étude, que dès à présent, les agents qui travaillent à la manipulation des agents pathogènes et dans un environnement vicié, aient accès à des visites médicales spécifiques, plus approfondies et plus fréquentes. L'exigence de deux par an nous semble être le minimum.

Nous demandons que toutes mesures immédiates soient prises afin de garantir la santé physique et psychologique des agents.

Pour finir, nous vous rappelons que déjà en 2001, notre syndicat avait fait des observations écrites qui rejoignent les constats d'aujourd'hui.

A titre d'exemple et c'est très symbolique, il avait été acté que des visites médicales au rythme de deux par an devaient être mises en place.

Il nous paraît, peu satisfaisant et le terme est faible, que 18 ans après, nous soyons obligés de faire les mêmes constats.

Vous remerciant par avance de l'attention bienveillante que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du CHSCT de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice, nos sincères salutations.

P/o Les Élu-e-s CGT des CHSCT de la métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Nice.
Gilbert Picard